Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Pays de Mormal de Landrecies

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- **2195,40 euros (chambre individuelle)**
- **1994,10 euros (chambre double)**

Frais d'hébergement : (à compter du 1er mai 2023)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	86,97 euros	66,99 euros
Chambre double	77,39 euros	60,28 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1er mai 2023)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- **GIR 5 et 6 : 6,19 euros**